



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 août 1999  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-quatrième session

Point 100 f) de l'ordre du jour provisoire\*

**Développement durable et coopération économique internationale :**  
**mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90**  
**en faveur des pays les moins avancés**

## Mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés

### Rapport du Secrétaire général

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Situation économique récente et évolution de la politique générale dans les pays les moins avancés .....	2-12	3
III. Dispositions concernant l'exécution, le suivi et la surveillance ainsi que l'examen du Programme d'action .....	13-35	5
A. Suivi au niveau national .....	14-15	6
B. Suivi au niveau régional .....	16-23	6
C. Suivi au niveau mondial .....	24-28	8
D. Autres actions de suivi .....	29-35	10
IV. Actions des organes, organisations et organismes du système des Nations Unies ..	36-66	11
A. Organisation des Nations Unies .....	37-39	11
B. Institutions spécialisées et organismes apparentés .....	40-66	12

\* A/54/150.

V.	Aide internationale .....	67-80	19
A.	Les ressources extérieures .....	67-71	19
	B. La dette extérieure et l'allégement de la dette .....	72-76	21
	C. Le commerce extérieur .....	77-80	22
VI.	Conclusions et recommandations .....	81-87	24

## I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, de façon suivie, de l'application des dispositions du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés<sup>1</sup>. Il met à jour le dernier rapport en date (A/52/279) présenté à l'Assemblée générale et vise à fournir les informations les plus récentes sur la mise en oeuvre du Programme d'action. Le rapport a été organisé comme suit : la section II donne un aperçu général de la situation économique récente des pays les moins avancés ainsi que des politiques et mesures que ces pays ont adoptées comme suite au Programme d'action et aux recommandations arrêtées lors de l'examen global à mi parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action<sup>2</sup>, effectué en 1995. La section III expose les dispositions d'ensemble qui ont été prises pour assurer l'exécution, le suivi et la surveillance du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial. La section IV décrit les mesures prises par les organes, organismes et organisations du système des Nations Unies et la section V présente les informations disponibles concernant les mesures internationales d'appui relatives aux ressources extérieures, à la dette extérieure et au commerce extérieur. Les conclusions et recommandations figurent à la section VI.

## II. Situation économique récente et évolution de la politique générale dans les pays les moins avancés

2. La mise en oeuvre des réformes macroéconomiques et structurelles mises en chantier dans la majorité des pays les moins avancés dans les années 80 s'est poursuivie dans les années 90. D'une manière générale, les réformes ont donné des résultats tangibles et entraîné une augmentation des taux de croissance dans ces pays dont les économies ont eu non seulement à subir le poids des mesures d'austérité draconiennes associées à la mise en oeuvre des réformes mais à faire face au ralentissement des flux d'aide au surendettement et à la faiblesse des cours des produits de base. À l'exception de l'Angola, du Burundi, de Djibouti, d'Haïti, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de la Sierra Leone, les pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données ont tous enregistré, en moyenne, une croissance positive de leur produit intérieur brut en termes réels pour la période 1990-1997, encore que les taux de croissance annuelle aient fortement varié d'un pays à l'autre au cours de cette période. Le taux moyen de croissance annuelle des pays les moins avancés considérés dans leur ensemble s'est établi à 3,1 % pour la période 1990-1997. En revanche, le taux moyen de croissance annuelle du produit intérieur brut par habitant n'a été que de 0,5 % contre 2,9 % pour la période 1980-1990.

3. Selon les données préliminaires dont on dispose pour 43 des pays les moins avancés, le produit intérieur brut a augmenté de 4,7 % en 1997 par rapport à l'année précédente. Les taux de croissance correspondants s'établissaient à 5,1 et 6,2 % respectivement pour 1996 et 1995. Le taux de croissance du produit intérieur brut par habitant a marqué un recul en 1997 et est tombé à 2,1 % alors qu'il s'établissait à 3,6 et 2,5 % en 1996 et 1995, respectivement. Dans 20 des pays parmi les moins avancés, le taux de croissance du produit intérieur brut a atteint ou dépassé 5 % en 1997, à l'exception de trois pays (la Guinée équatoriale, le Mozambique et le Rwanda) où l'on a enregistré une croissance de 10 % ou plus. Deux pays (la République démocratique du Congo et la Sierra Leone) ont connu des taux de croissance négatifs.

4. Selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les pays les moins avancés d'Afrique, considérés dans leur ensemble, ont continué de maintenir le mouvement à la hausse de leur croissance qui, selon les données préliminaires pour 1998, est passée de 2,4 % en 1997 à 4,1 % pour cette année-là. En Guinée équatoriale, la croissance s'est maintenue à deux chiffres, encore qu'à des niveaux bien inférieurs à ceux de l'année précédente, contrairement au Bénin, au Burundi, à la République-Unie de Tanzanie, au Soudan et au Togo, où elle les a dépassés.

5. En Asie, la situation économique des pays les moins avancés a continué d'être contrastée en 1998, ce qui est dû principalement au fait que la crise financière asiatique a affecté à des degrés divers les pays les moins avancés d'Asie du Sud-Est et ceux d'Asie du Sud. Ces derniers, dont les monnaies locales n'étaient pas convertibles et qui bénéficiaient d'apports privés extérieurs relativement faibles, se sont moins ressentis de la crise. À l'exception du Népal, on estime à plus de 5 % le taux moyen de croissance du produit intérieur brut enregistré en 1998 dans ces pays. En revanche, les flux d'investissements étrangers directs d'origine intrarégionale, dont les pays les moins avancés de l'Asie du Sud-Est sont si fortement tributaires, se sont ralentis, les investisseurs de Malaisie, de Singapour et de Thaïlande retardant ou annulant les projets, ce qui a eu des effets néfastes sur la croissance des pays les moins avancés de cette sous-région.

6. En ce qui concerne les pays les moins avancés appartenant aux Îles du Pacifique, la situation a varié d'un pays à l'autre. À Samoa, pays essentiellement agricole, le produit intérieur brut a connu un taux de croissance de 3,7 % en 1997, soit la meilleure des performances enregistrées par ces pays. Ces résultats relativement bons sont attribuables en grande partie aux mesures de diversification prises aussi bien en matière de production piscicole et de production de coprah que dans l'industrie, essentiellement à base de noix de coco. La situation est radicalement différente en ce qui concerne les Îles Salomon, dont les exportations de produits forestiers ont gravement souffert de la crise asiatique en 1997 et 1998 et dont le Gouvernement a fortement réduit les dépenses publiques pour essayer de sortir de l'impasse budgétaire. Dans ces conditions, l'économie est entrée en récession en 1998, et l'on estime que le taux de croissance du produit intérieur brut s'est contracté de 2,8 %.

7. En Haïti, on estime à près de 4 % la croissance du produit intérieur brut en 1998 contre 1,1 % l'année précédente, l'inflation est tombée de près de 21 % en 1997 à 8,5 % en 1998. Dans ce pays, où l'agriculture ne représente guère plus d'un tiers du produit intérieur brut global, l'amélioration de la situation économique à cet égard s'explique probablement par les rendements rizicoles, qui ont augmenté de 60 %, et le rétablissement du secteur manufacturier entamé en 1994. Toutefois, au cours du dernier trimestre de 1998, l'économie de l'île, notamment le secteur agricole et l'infrastructure des transports, a été gravement atteinte par l'ouragan Georges; ceci étant, c'est en 1999-2000 que l'on devrait se ressentir du plein impact des dommages.

8. À court terme, les perspectives des pays les moins avancés se ressentiront d'un certain nombre de facteurs, notamment le niveau de l'aide publique au développement (APD), l'efficacité des mesures d'allègement de la dette et l'évolution de la crise en Asie, dont le règlement affectera notamment les flux et ressources, en particulier les capitaux privés, le cours des produits de base autres que les combustibles, considération importante pour les pays les moins avancés qui en sont exportateurs, ainsi que les liens qui s'ébauchent en matière de commerce et d'investissement entre l'Asie et les pays appartenant à d'autres régions, notamment les pays les moins avancés d'Afrique.

9. Les résultats économiques réalisés récemment par les pays les moins avancés, bien que positifs, sont faibles par rapport à ceux obtenus au milieu des années 90. La situation de ces pays a subi le contrecoup des soubresauts de l'économie mondiale, notamment le

fléchissement financier en Asie et la crise économique qui l'a accompagné et qui a entraîné à son tour la chute des prix des matières premières. Il s'y est ajoutée des conditions météorologiques défavorables, notamment El Niño, qui ont fait baisser la production agricole en 1997, et dont les effets se sont fait sentir jusqu'en 1998.

10. La diversification du commerce n'a que très peu progressé. Pour la plupart, les pays les moins avancés sont toujours tributaires des produits de base, et jusqu'au milieu des années 90, on a enregistré une concentration des exportations dans 10 des 22 pays les moins avancés pour lesquels on dispose de données. Pour les 12 autres pays, la diversification des exportations, elle aussi minime, s'est accompagnée d'un renforcement de la capacité de production des secteurs manufacturiers et autres secteurs industriels dans deux seulement des pays les moins avancés, à savoir l'Ouganda et Vanuatu. Bien que l'on ne dispose pas de données pour ces dernières années, il n'est guère probable que la situation se soit notablement modifiée. La marginalisation des pays les moins avancés considérés dans leur ensemble dans l'économie mondiale s'est encore accélérée, notamment si l'on considère leur part dans les exportations et les importations mondiales.

11. Étant donné les faibles résultats économiques enregistrés par les pays les moins avancés au début des années 90, il n'est pas surprenant que dans aucun de ces pays pratiquement, il n'ait été possible d'empêcher que les services sociaux ne régressent. En 1993, 42 des pays les moins avancés figuraient au bas de l'indicateur de développement humain élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)<sup>3</sup>. Cinq années plus tard, le nombre des pays les moins avancés figurant dans cette catégorie est tombé à 35 mais, proportionnellement, a augmenté : en effet, les pays les moins avancés représentaient les quatre cinquièmes de ce groupe en 1998 contre deux tiers en 1993.

12. La détérioration des résultats économiques enregistrés depuis deux ans, qui tient à un certain nombre de facteurs dont des conditions climatiques défavorables et le repli du prix des matières premières ainsi qu'à une conjoncture économique mondiale toujours plus dure, donne à penser qu'il pourrait être difficile aux pays les moins avancés de soutenir les résultats qu'ils ont enregistrés récemment s'ils ne diversifient pas davantage leurs économies de manière à se rendre moins vulnérables aux chocs extérieurs. La durabilité de la croissance enregistrée récemment dans ces pays pourrait également être fonction de l'augmentation de l'épargne intérieure brute et de l'investissement intérieur brut, des compétences essentielles disponibles et du raffermissement de la stabilité politique et macroéconomique.

### **III. Dispositions concernant l'exécution, le suivi et la surveillance ainsi que l'examen du Programme d'action**

13. Le Programme d'action reconnaît l'importance des mécanismes de suivi et de surveillance efficaces dans l'appui aux efforts de développement que déploient les pays les moins avancés, essentiels au succès de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les années 90. Les dispositions concernant l'exécution, le suivi et la surveillance ainsi que l'examen du Programme d'action se situent à trois niveaux : national, régional et mondial.

## A. Suivi au niveau national

14. Au niveau national, les tables rondes organisées par le PNUD et les groupes consultatifs et les groupes d'aide de la Banque mondiale demeurent le principal moyen de discuter des politiques et de coordonner les efforts d'aide des partenaires de développement, ainsi que de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre des programmes de développement des pays les moins avancés concernés. Ces réunions ont contribué pour beaucoup à susciter des engagements de la part des partenaires de développement des pays les moins avancés et par là, appuyer la mise en oeuvre du Programme d'action au niveau national et les mesures de politique générale adoptées par ces pays à cette fin.

15. Depuis l'adoption du Programme d'action, plus de 100 tables rondes et réunions de groupes consultatifs ont été organisées. Au cours de la période 1997-1998, des tables rondes se sont tenues pour huit des pays les moins avancés (Bhoutan, Djibouti, Gambie, Lesotho, Mali, Niger, République démocratique populaire lao et Tchad); jusqu'à présent, en 1999, des tables rondes ont été organisées pour la Guinée-Bissau et les Maldives. D'autres tables rondes prévues en 1999 seront consacrées au Burundi, aux Comores, à Madagascar et à Sao Tomé-et-Principe. Des tables rondes se tiendront pour le Bénin et le Burkina Faso au début de l'an 2000. Les réunions ont joué un rôle important en ce qu'elles ont assuré des programmes de coopération technique des partenaires de développement des pays les moins avancés, le débat sur les politiques et la mobilisation des ressources. Entre juin 1996 et mai 1999, des réunions des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des donateurs se sont tenues pour les pays les moins avancés suivants : Bangladesh, Cambodge, Guinée, Libéria, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone et Zambie. En 1999, le PNUD a entrepris une évaluation approfondie du mécanisme des tables rondes de ses réunions de suivi par secteur et activités connexes pour le mettre mieux en mesure de répondre aux défis qui se posent en matière de développement aux pays les moins avancés.

## B. Suivi au niveau régional

16. Le Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés invite les commissions régionales à suivre, en coordination avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) les progrès de la coopération économique entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement, en particulier au sein d'une même région, et à organiser régulièrement des réunions afin d'améliorer et de renforcer les arrangements de coopération existant aux niveaux régional et sous-régional. Le Programme invite également les commissions régionales à répondre aux besoins des pays les moins avancés et à s'attaquer à leurs problèmes, dans le cadre de leurs activités courantes.

17. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a entrepris une série d'activités qui s'inscrivent dans le cadre du Programme d'action dans l'objectif d'assurer une croissance économique soutenue et un développement durable dans les pays les moins avancés d'Afrique et de permettre à ces pays de participer au processus de la mondialisation et de la libéralisation, et d'en tirer parti. Les activités de la CEA en faveur des pays les moins avancés sont réalisées par une combinaison de travaux de recherche, y compris l'*Étude des conditions économiques et sociales en Afrique* (1997) et le *Rapport économique sur l'Afrique* (1998 et 1999), et d'activités d'assistance technique, notamment la fourniture de conseils consultatifs. Sur le plan opérationnel, les activités consistent à fournir une assistance aux pays les moins avancés d'Afrique en matière de développement, de planification, de modélisation

et de prévision ainsi que d'établissement de rapports destinés aux réunions présentant un intérêt particulier pour les pays les moins avancés.

18. En 1997, la CEA a réuni la sixième session de la Conférence des ministres africains des finances sur le thème «Réformes du secteur financier et gestion de la dette», qui s'est déroulée dans le contexte de la libéralisation des secteurs financiers des pays d'Afrique. En 1988, elle a organisé une réunion du Groupe d'experts spécial sur «Le renforcement de la participation de l'Afrique dans le cadre des négociations commerciales multilatérales» en tant que mécanisme de suivi de la première Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a examiné les modalités qui pourraient faciliter la participation effective de l'Afrique à la deuxième Conférence ministérielle de cette Organisation.

19. La Conférence conjointe des ministres africains des finances et des ministres africains du développement économique et de la planification sur le thème «Relever le défi du financement du développement en Afrique», organisée en mai 1999, a encouragé le dialogue entre les décideurs politiques africains et les partenaires de développement de l'Afrique sur des questions touchant les systèmes financiers internationaux. La Conférence, qui a examiné des questions présentant de l'importance pour les pays les moins avancés d'Afrique, a adopté une résolution sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés dans laquelle elle prie le Secrétaire exécutif de la CEA d'aider les pays les moins développés d'Afrique à se préparer à la prochaine Conférence aux niveaux des pays et des régions et au niveau mondial.

20. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a réalisé un certain nombre d'activités intéressant le Yémen. Comme suite à la résolution 52/187 de l'Assemblée générale sur la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, dans laquelle celle-ci a décidé «d'évaluer les résultats du Programme d'action pour les années 90 au niveau des pays», la Division des questions et des politiques de développement économique de la CESAO a évalué les résultats économiques enregistrés par le Yémen à la fin de 1997. L'évolution de la situation depuis cette date fait l'objet d'une étude actuellement en cours de préparation.

21. À partir de son siège de Bangkok et du Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique de Port Vila, Vanuatu, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a exécuté de nombreuses activités pour appuyer le Programme d'action en faveur des 13 pays les moins avancés de la région. Une analyse des résultats macroéconomiques de ces pays apparaît chaque année dans l'*Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*. Les effets de la crise économique de la région sur les pays les moins avancés ont été examinés dans l'Étude pour 1999. Pour répondre aux besoins de ces pays, des réunions d'organes délibérants et d'organes techniques sont organisées dans le cadre du sous-programme sur les pays les moins développés et les pays en développement sans littoral. Lors de sa quatrième session, qui s'est déroulée en avril 1999, l'Organe spécial de la Commission pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral a examiné la question de l'utilisation efficace de l'assistance au développement et celle des initiatives intégrées pluri-institutions pour le développement des exportations. L'Organe spécial a adopté un certain nombre de recommandations sur les mesures à prendre par les pays bénéficiaires, par les pays donateurs et la coordination entre les pays bénéficiaires et les pays donateurs. Ces recommandations, combinées aux recommandations adoptées par l'Organe spécial sur d'autres questions, ont été subséquemment approuvées par la CESAP à sa cinquantième session. L'Organe spécial a relevé par ailleurs que, même si aucun sous-programme ne serait consacré exclusivement aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral dans la période 2000-2001, les activités entreprises pour répondre aux besoins de ces pays continueraient à revêtir un caractère

hautement prioritaire dans la mise en oeuvre de tous les sous-programmes de fonds entrepris par le secrétariat de la CESAP. De plus, celui-ci exécute un certain nombre d'activités qui font directement suite aux recommandations du Programme d'action, notamment la mise en oeuvre de projets sur l'amélioration de l'efficacité avec laquelle l'aide extérieure est utilisée dans les pays les moins avancés, la détermination des contraintes institutionnelles dans certains des pays les moins avancés du point de vue de la réalisation des politiques macroéconomiques et des enseignements tirés de certains pays d'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud-Est, ainsi que les options ouvertes en matière des politiques applicables aux taux de change dans les pays les moins avancés. Le secrétariat de la CESAP fournit également une assistance technique, y compris des services consultatifs, à ses membres qui font partie des pays les moins avancés.

22. Le secrétariat de la CESAP a entamé les préparatifs de l'examen final de la mise en oeuvre du Programme d'action qui se situera aux niveaux national, régional et international. Au cours de l'examen, on déterminera les contraintes et les obstacles à la mise en oeuvre du Programme d'action et on recommandera des mesures pour appuyer les efforts déployés par ces pays. Des études sous-régionales examineront la question du financement du développement, les questions sociales, les résultats du commerce extérieur et l'infrastructure économique dans les pays les moins avancés des sous-régions de la CESAP. Des travaux relatifs à des questions touchant les pays les moins avancés sont également entrepris par d'autres sous-programmes de fond en matière de coopération économique régionale, d'environnement et de ressources naturelles, de statistiques démographiques et de statistiques portant sur le développement rural et urbain, et de transports, communication, tourisme et infrastructure.

23. Les activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) en ce qui concerne Haïti, seul pays de la région à faire partie des pays les moins avancés, sont entreprises par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), organe subsidiaire de la CEPALC. Haïti est également reconnu comme l'un des petits États insulaires en développement et, à ce titre, bénéficie des activités du Bureau sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes à Port of Spain, qui a pour mandat de mettre en oeuvre le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement<sup>4</sup>.

### **C. Suivi au niveau mondial**

24. Conformément aux dispositions du Programme d'action, à la résolution 45/206 de l'Assemblée générale et aux résultats de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED IX), le Conseil du commerce et du développement a procédé, à ses quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions, aux septième et huitième examens annuels respectivement des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action. À titre de documents de référence pour ces délibérations, le Conseil était saisi des rapports de 1997 et 1998 sur les pays les moins avancés. Dans les deux cas, il a adopté des conclusions concertées. Dans le cadre du septième examen annuel, le Conseil s'est déclaré préoccupé par la baisse persistante de la part globale de l'APD et le niveau exceptionnellement élevé de la charge de la dette des PMA, qui ont tous deux eu une incidence défavorable sur leur développement agricole. Il a observé que, sur le court à moyen terme, c'était par le biais d'une amélioration de leurs résultats sur ce plan que beaucoup de ces pays pourraient le plus sûrement relever leur taux de croissance économique et accroître et diversifier leurs exportations. Il a aussi insisté sur le fait que le développement des ressources humaines et le renforcement du rôle du secteur privé dans l'agriculture, étaient

importants dans leur cas, tout en soulignant que l'amélioration de l'accès aux marchés était pour eux l'une des clefs du progrès dans ce secteur. Le Conseil s'est dit inquiet des graves problèmes de régression que connaissaient un nombre appréciable de PMA et en a relevé le coût énorme, non seulement pour ceux qui en pâtiraient directement, mais encore pour les économies nationales des pays voisins. Il a invité le secrétariat de la CNUCED à poursuivre son analyse de la reconstruction économique des pays qui étaient en régression.

25. Dans le cadre de son huitième examen annuel de la mise en oeuvre du Programme d'action, le Conseil du commerce et du développement s'est félicité du fait que, collectivement, les PMA avaient réussi à préserver leurs résultats économiques. Il s'est cependant dit préoccupé par l'incertitude considérable qui planait sur leur avenir à court terme, notant que même si la reprise enregistrée pouvait être maintenue dans les années à venir, elle ne suffirait pas à elle seule à enrayer leur marginalisation continue dans le commerce mondial, pas plus qu'à pousser plus avant leur nécessaire intégration dans le système commercial mondial, ni à faire beaucoup progresser la réduction de la pauvreté.

26. Le Conseil a par ailleurs mis l'accent sur l'importance cruciale d'une augmentation de l'APD et des mesures d'allègement de la dette pour ancrer la croissance et le développement des PMA dans la durée. Tout en saluant les initiatives importantes prises en vue d'alléger leurs dettes, il a jugé que des efforts supplémentaires s'imposaient pour atténuer leurs difficultés à cet égard, soulignant que sans une réduction continue et résolue de leur endettement extérieur et des obligations y afférentes, leurs perspectives de croissance et leur aptitude à attirer des investissements directs étrangers demeureraient limitées. Le Conseil a insisté sur les critères d'admission au bénéfice de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, qui devaient être suffisamment souples pour tenir compte des différences de situation en la matière et couvrir tous les PMA qui avaient vraiment besoin d'une réduction de leur dette et qui menaient les réformes nécessaires.

27. Le Conseil a aussi reconnu que la mise en oeuvre intégrale et effective de la Déclaration de Marrakech et des Décisions ministérielles prévoyant un traitement spécial et différencié en faveur des pays les moins avancés qui figuraient dans les Accords issus de l'Uruguay Round, un nouvel élargissement de l'accès aux marchés pour les exportations de ces pays et un appui à leurs efforts de renforcement de leurs capacités étaient indispensables pour leur permettre de s'intégrer à l'économie mondiale. Une procédure accélérée d'accession à l'OMC pour les PMA qui n'en étaient pas membres, à des conditions compatibles avec leur statut, devrait être considérée comme partie intégrante de leurs efforts pour renverser leur marginalisation actuelle dans le commerce mondial et s'intégrer à l'économie mondiale et au système commercial international.

28. Le Conseil du commerce et du développement a aussi adopté, à sa quarante-quatrième session une recommandation et à sa quarante-cinquième session, une décision, pour examen par l'Assemblée générale à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions respectivement, de tenir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. L'Assemblée générale a par la suite adopté à ce sujet les résolutions 52/187 et 53/182. Le rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence, qui se tiendra en 2001, a été soumis à l'Assemblée à sa présente session (A/54/...).

## D. Autres actions de suivi

29. Vu son rôle de centre de liaison du système des Nations Unies pour la surveillance et l'exécution du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés, la CNUCED travaille en étroite collaboration avec les institutions intergouvernementales régionales et sous-régionales et les commissions régionales, et elle participe aux réunions régionales et sous-régionales consacrées aux questions qui intéressent les PMA, comme le prévoit le Programme d'action. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme, elle aide ces pays à organiser entre eux des consultations sur les questions d'intérêt commun. Elle apporte aussi sa contribution aux travaux du Comité des politiques de développement sur les critères d'identification des PMA et participe aux tables rondes du PNUD et aux réunions de groupes consultatifs de la Banque mondiale.

30. Dans le cadre de son plan d'action global et intégré en faveur des PMA, adopté en 1996 à sa première Conférence ministérielle, l'OMC a organisé, en octobre 1997, en collaboration avec le Fonds monétaire international, le Centre CNUCED/OMC du commerce international (CCI), la CNUCED, le PNUD et la Banque mondiale, la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés («la Réunion de haut niveau»), qui a approuvé le Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce («le Cadre intégré»), y compris pour le renforcement des capacités humaines et institutionnelles. Les principales organisations participantes sont le FMI, le CCI, la CNUCED, le PNUD, la Banque mondiale et l'OMC. Le Cadre intégré vise à leur permettre d'être plus efficaces et plus performantes dans l'assistance technique qu'elles fournissent aux pays les moins avancés pour les aider à développer leur commerce et les activités y afférentes par une étroite coordination de leurs interventions. La première étape prévue est l'évaluation des besoins d'assistance technique liée au commerce, établie par les PMA eux-mêmes. À partir de là, les organisations participantes formulent en concertation et communiquent leur réponse, dans laquelle chacune, selon ses compétences et son mandat et compte tenu des ressources dont elle dispose, s'engage à mettre en oeuvre différents volets du dispositif d'assistance technique. L'étape suivante consiste à étendre l'opération afin que les PMA puissent se tourner vers leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement pour d'autres besoins d'assistance technique, notamment l'élaboration des programmes pluriannuels présentés aux tables rondes sur les questions liées au commerce, comme le prévoit le Cadre intégré.

31. Les organes directeurs du PNUD, de la CNUCED et de la Banque mondiale ont avisé le Cadre intégré. Pour donner suite aux décisions de la Réunion de haut niveau, un mécanisme a été mis en place en vue d'assurer la bonne exécution à moyen terme des activités qui s'inscrivent dans le Cadre intégré. Il s'agit d'un groupe de travail interinstitutions composé de membres du secrétariat de chacune des organisations participant au Cadre intégré et d'une petite unité administrative, mise sur pied au Centre du commerce international, pour assurer le secrétariat du groupe de travail et expédier le travail courant.

32. Les six organisations participantes ont à ce jour fourni une réponse aux 42 des pays les moins avancés qui avaient soumis l'évaluation de leurs besoins d'assistance technique liée au commerce. Une vingtaine d'entre eux ont indiqué qu'ils souhaitaient l'organisation de tables rondes sur les questions commerciales et connexes dont la préparation en est à différents stades selon les cas.

33. Autre activité très importante visant à améliorer les résultats commerciaux des PMA, le Programme intégré CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur d'un certain nombre de pays les moins avancés et d'autres pays d'Afrique s'applique actuellement à quatre PMA (Bénin, Burkina Faso, Ouganda et République-Unie de Tanzanie).

34. En coopération avec le Gouvernement sud-africain et le PNUD, la CNUCED a organisé en juin 1999, à Sun City (Afrique du Sud), un atelier de coordination à l'intention des conseillers principaux des ministres du commerce des pays les moins avancés. Il s'agissait de préparer ces pays à la troisième Réunion ministérielle de l'OMC, qui se tiendra vers la fin de l'année, et de leur donner les moyens de faire en sorte que leurs intérêts soient convenablement pris en considération dans le consensus en voie de formation sur les questions qui sont au coeur du commerce-développement. Des propositions précises ont été faites en vue de limiter pour ces pays les coûts du système commercial multilatéral, en les aidant à l'utiliser pour atteindre leurs objectifs en matière de commerce et de développement. Ces propositions ont trait à la mise en oeuvre effective et intégrale des Accords de l'OMC et aux négociations prochaines sur le «programme de travail» à prévoir pour l'améliorer et pour traiter les questions nouvelles. Elles ont été présentées par les PMA dans le cadre du processus de préparation de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC et diffusées sous la cote WT/GC/W/251.

35. Le secrétariat de la CNUCED organise en septembre 1999 un colloque consacré aux accords d'investissement internationaux, et plus spécialement aux conséquences qu'ils impliquent pour les PMA. Ce colloque fait suite à cinq colloques régionaux qui ont été organisés pour l'Afrique, l'Asie, les Caraïbes, la Communauté andine et les pays arabes. Il est destiné à familiariser les hauts fonctionnaires des PMA avec les accords internationaux existants, ainsi qu'à contribuer à une meilleure compréhension et à la formation d'un consensus en la matière. En particulier, il offrira aux décideurs et aux négociateurs l'occasion de tirer des enseignements de la négociation de ces accords en examinant les initiatives et arrangements déjà pris au niveau international pour des investissements et de réfléchir à la teneur et à l'avenir des délibérations et négociations sur ces accords. Il étudiera les leçons qui peuvent en être dégagées pour les questions et notions clefs, surtout dans une perspective de développement.

#### **IV. Actions des organes, organisations et organismes du système des Nations Unies**

36. Dans sa résolution 45/206, l'Assemblée générale, entre autres choses, demandait aux organisations internationales et multilatérales, aux institutions financières et aux fonds de développement, aux organes, organismes et programmes des Nations Unies et à toutes les autres organisations intéressées de prendre immédiatement des mesures concrètes et adéquates pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Dans sa note du 25 mars 1999 adressée aux organisations et aux institutions spécialisées des Nations Unies et aux organisations apparentées, le Secrétaire général de la CNUCED demandait des renseignements sur les mesures que ces organisations avaient prises ou envisageaient de prendre pour appuyer la mise en oeuvre du Programme d'action. La présente section rend compte brièvement des réponses qui lui ont été communiquées.

##### **A. Organisation des Nations Unies**

37. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a continué à insister sur la pénible situation des pays les moins avancés dans ses rapports et documents, et notamment ses travaux sur la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, qui suit la mise en oeuvre

du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90, a organisé dans ce cadre en 1998 un certain nombre d'activités qui intéressaient également les PMA, à savoir une réunion du groupe d'experts Asie-Afrique sur les moyens d'accroître la productivité et la compétitivité du secteur informel en Afrique, un forum sur la coopération Asie-Afrique pour la promotion des exportations et un atelier Asie-Afrique de haut niveau sur le développement de l'intermédiation financière en Afrique.

38. Outre celles qu'elle exerce en sa qualité de centre de liaison pour l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action et son suivi au niveau mondial, évoquées plus haut, la CNUCED en mène d'autres en faveur des PMA, conformément aux résultats de la neuvième session de la Conférence, à laquelle il a été décidé que les PMA auraient une place en propre dans tous les travaux de la CNUCED. En conséquence, celle-ci leur réserve des activités dans les domaines suivants : mondialisation et développement, commerce international des biens et services et questions de produits de base, investissement, développement des entreprises et technologie et infrastructure des services pour le développement et pour l'efficacité commerciale. Concrètement, il s'agit d'activités d'analyse et de coopération technique combinées en vue de faciliter l'intégration de ces pays dans le système commercial international et l'économie mondiale. La CNUCED appelle l'attention sur les questions qui intéressent les pays les moins avancés dans ses rapports analytiques, et notamment le rapport sur le commerce et le développement, le rapport sur les investissements dans le monde et les rapports établis à l'intention de ses organes directeurs et de l'Assemblée générale.

39. Conformément à la recommandation faite par la Conférence à sa neuvième session de donner la priorité aux PMA en la matière, la CNUCED a accru son assistance technique à ces pays, leur part dans le total passant de 31 % en 1996 à 40 % en 1997 et à 38 % en 1998. En outre, conformément à cette même priorité, un fonds d'affectation spéciale a été créé à leur profit pour financer des activités nouvelles, et il est devenu opérationnel au début de 1997. Les questions qui concernent les PMA sont d'autre part intégrées aux travaux du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, et notamment de ses trois commissions, la Commission du commerce des biens et services et des produits de base, la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes et la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement, ainsi que de leurs réunions d'experts.

## **B. Institutions spécialisées et organismes apparentés**

40. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit aux pays les moins avancés une assistance dans divers domaines, notamment le renforcement des capacités en matière d'analyse des politiques agricoles et des questions ayant trait au commerce. Cet appui inclut notamment des évaluations des effets de l'Accord sur l'agriculture du Cycle d'Uruguay et de la Décision sur les mesures concernant les effets négatifs que le programme de réforme pourrait avoir pour les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires. La FAO offre également une assistance aux pays les moins avancés se préparant à adhérer à l'OMC, en analysant quelles en seraient les incidences pour leur secteur agricole. Conformément au programme d'action du Sommet mondial pour l'alimentation<sup>7</sup>, la FAO poursuit son assistance aux pays les moins avancés, dans le domaine de ses compétences, en vue de leurs négociations commerciales multilatérales. Aider ces pays à définir des politiques face aux incidences de la réorganisation du système des échanges extérieurs sur les marchés de base agricoles, dans chacun des pays concernés, constitue une activité régulière de programme de travail de la FAO.

41. La stratégie en faveur du développement agricole des pays les moins avancés se fonde sur une augmentation de la productivité et du rendement agricoles, la promotion de la diversification des cultures et de la création de possibilités d'emploi. Cette stratégie oriente les activités de conseil et d'assistance technique de la FAO, principalement par le biais du programme spécial de sécurité alimentaire. La FAO mène aussi des activités dans les domaines des pêches et de la sylviculture en faveur des pays les moins avancés. Les activités en matière de sylviculture comprennent la formation, l'analyse des politiques et les conseils, la fourniture d'informations et une assistance technique directe. Dans le secteur des pêches, la FAO fournit aux pays les moins avancés une assistance à l'adaptation technologique, à l'élaboration de politiques et de plans en vue d'un développement halieutique durable.

42. L'Organisation internationale du Travail (OIT) en étroite collaboration avec les organismes du système des Nations Unies ainsi qu'avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international appuient les États membres à renforcer leurs capacités d'élaborer, de formuler et de mettre en oeuvre des politiques générales de l'emploi ainsi que des stratégies de lutte contre la pauvreté basées sur la création d'emplois, la promotion des entreprises dans le secteur privé et l'application des normes du travail. Dans le domaine de l'emploi, les objectifs de l'OIT sont d'assister les États membres dans l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de promotion de l'emploi, dans l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et de l'employabilité des travailleurs, ainsi que dans le renforcement des mesures de protection et d'égalité des chances des groupes vulnérables. L'OIT a assuré la mise en oeuvre d'examen des politiques nationales de l'emploi dans sept pays, dont deux figuraient parmi les pays les moins avancés. Dans deux autres pays appartenant à cette catégorie, des politiques nationales de l'emploi ont été mises en oeuvre avec son concours. L'OIT a contribué à l'une des principales recommandations du programme d'action qui a trait au développement des ressources humaines en adoptant et en mettant en oeuvre des politiques et des programmes axés sur une croissance faisant appel à une main d'oeuvre importante. Ce programme, en particulier, a promu des politiques en faveur de l'emploi et des investissements dans les infrastructures économiques dans de nombreux pays les moins avancés. Les expériences de ce programme ont montré que dans des pays tels que le Burkina Faso, le Cambodge, la Guinée, le Lesotho, Madagascar, la République démocratique populaire lao, le Rwanda et la Sierra Leone, des investissements faisant appel à une main d'oeuvre importante sont de 10 à 30 % moins onéreux que des options à fortes composantes technologiques; ils permettent de réduire de 50 à 60 % les montants requis en devises étrangères; et, pour un même investissement, créent trois à cinq fois plus d'emplois. L'OIT a également entrepris des projets pilotes d'expansion des possibilités d'emploi dans deux pays les moins avancés. Quatre des pays les moins avancés ont bénéficié du programme mondial «d'avantage et de meilleurs emplois pour les femmes» qui représente l'une des contributions de l'OIT à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et au Sommet mondial pour le développement social. L'OIT a aussi des projets relatifs aux fournisseurs de service aux micro et petites entreprises dans les pays les moins avancés.

43. Durant les années 90, l'assistance de l'Organisation maritime internationale (OMI) aux pays les moins avancés a été fournie par le biais de son Programme intégré de coopération technique en ce qui concerne l'application des normes maritimes internationales. Les objectifs de l'assistance de l'OMI aux 32 pays les moins avancés qui sont soit des pays côtiers, soit des îles, ont avant tout visé le renforcement des capacités institutionnelles et humaines. L'OMI a également offert son assistance aux pays les moins avancés enclavés, mais intéressés par les systèmes de voies navigables intérieures. Des ressortissants de 39 pays les moins avancés ont pu bénéficier d'une formation à l'Université maritime mondiale et ceux de 22 pays ont suivi des cours à l'Institut de droit maritime international, deux institutions qui ont été mises

en place par l'OMI afin de fournir un enseignement supérieur dans le domaine maritime aux pays en développement.

44. Dans le cadre de sa politique générale, les activités du FMI, tout particulièrement celles portant plus spécialement sur la lutte contre la pauvreté et le développement dans le secteur social ainsi que celles d'assistance technique, ont largement contribué à satisfaire les besoins des pays les moins avancés. L'assistance du FMI prend la forme de conseils sur les politiques à suivre, d'assistance financière et technique. Les conseils relatifs aux politiques sont prodigués lors des consultations annuelles établies à l'article IV ainsi que dans le contexte de l'assistance financière. Le FMI met ses ressources financières à la disposition des pays membres par le biais de diverses facilités, telles que les facilités d'ajustement structurel renforcées, les accords de confirmation, les facilités de financement compensatoire et de financement pour imprévus et l'assistance aux pays pauvres après un conflit. Durant la période 1997 à mars 1999, les décaissements de ressources accordées à des conditions concessionnelles par le FMI aux pays les moins avancés a totalisé 678 millions de DTS en chiffres bruts, soit 95 millions de DTS en chiffres nets.

45. Le FMI fournit aux États membres une assistance technique et une formation dans les domaines de l'économie et des finances. Il offre une assistance en particulier en matière d'élaboration et d'application de mesures de politique économique et financière, de renforcement des capacités institutionnelles et d'amélioration de la qualité et de l'actualité des données statistiques. Le FMI, ainsi que le CCI, la CNUCED, le PNUD la Banque mondiale et l'OMC participent au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en vue d'aider les pays les moins avancés dans leurs activités commerciales, adopté par la réunion de haut niveau (voir par. 30). En avril 1999, le FMI et la Banque africaine de développement ont lancé une initiative conjointe visant à offrir une formation dans les domaines des politiques économiques et de la gestion aux fonctionnaires gouvernementaux et d'autres participants africains.

46. L'Union internationale des communications (UIT) continue d'étendre son assistance aux pays les moins développés. Le Plan d'action de Buenos Aires adopté par la première Conférence mondiale des télécommunications tenue en 1994, contient des activités spécifiques en faveur des pays les moins avancés dans les domaines du développement des télécommunications en zones rurales, du développement des ressources humaines, de la gestion, de l'entretien et de la planification. La seconde Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue en 1999 a adopté le Plan d'action de La Vallette qui contient également des activités spécifiques en faveur des pays les moins avancés, dans les domaines prioritaires d'introduction des nouvelles technologies, de restructuration sectorielle, de développement des ressources humaines et de la gestion, ainsi que du financement et de la tarification. Diverses activités sont prévues dans ces domaines prioritaires. Nombre de pays les moins avancés ont entrepris, sur les conseils de l'UIT, des réformes structurelles dans le secteur des communications et ont introduit des mesures de libéralisation, de concurrence et de privatisation, à des degrés divers. avec pour effets une croissance et une modernisation des réseaux.

47. Ce Centre du commerce international (CCI) a élaboré un programme central qui porte sur les besoins de l'ensemble des pays les moins avancés. En 1998, ceux-ci représentaient 36 % des prestations financées sur ressources extrabudgétaires du CCI. Neuf de ces pays recevaient une assistance dans le cadre de 12 projets de pays et 27 autres pays bénéficiaient de 17 projets interrégionaux et régionaux. En 1998, le CCI a créé un nouveau bureau pour les pays les moins avancés et pour l'Afrique. Ce bureau assure la coordination des activités du CCI en faveur des pays les plus pauvres. Le CCI, avec les autres organismes participant, prend une part active au suivi de la réunion de haut niveau et du cadre intégré qui y fut adopté. En outre, un service administratif assure la gestion des tâches quotidiennes du groupe de

travail interinstitutions, mis en place au CCI. Conformément aux recommandations arrêtées lors de l'examen global à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action, le CCI a organisé de nombreux séminaires sur les incidences concrètes du système commercial multilatéral sur les activités commerciales. En outre, depuis 1996, le CCI a tenu des séminaires techniques sur des secteurs spécifiques intéressant au premier titre les pays les moins avancés. Le CCI continue d'accorder une assistance technique aux organisations offrant des conseils aux pays les moins avancés ainsi qu'une formation en gestion commerciale internationale. Le CCI a organisé dans ces pays des ateliers et des séminaires dans le domaine du financement commercial, des possibilités d'échanges commerciaux, du commerce des services, de l'efficacité commerciale, des informations juridiques, et de la diversification des produits de base. Le CCI prend une part active dans la mise en oeuvre du programme commun intégré d'assistance technique CNUCED/OMC/CCI, dans un certain nombre de pays les moins avancés et d'autres pays d'Afrique.

48. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) mène actuellement des activités opérationnelles dans 32 des pays les moins avancés. Ses opérations portent principalement sur les programmes de renforcement des capacités nécessaires afin d'apporter des solutions à la misère urbaine et à la dégradation du cadre de vie qui s'ensuit, dans la plupart des pays les moins avancés. Ses activités en Afghanistan, en Angola, au Burundi, en Sierra Leone et en Somalie consistent essentiellement en programmes de reconstruction. Les programmes au Burkina Faso, en Éthiopie, à Madagascar, au Mali, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie mettent l'accent sur l'amélioration de l'aménagement de l'environnement urbain et de la gestion urbaine. Le Centre a des programmes de renforcement des capacités aux niveaux des gouvernements locaux et des collectivités au Bangladesh, au Cambodge, à Djibouti, en Érythrée, en Haïti, en République démocratique populaire lao, à Madagascar, au Myanmar et en Somalie. Ces programmes visent à renforcer les capacités des autorités locales à oeuvrer en partenariat avec les collectivités en vue d'améliorer leurs conditions d'existence et de créer des possibilités d'emploi. Des projets qui conjuguent la construction de logements sociaux et la lutte contre la pauvreté en maximisant les possibilités d'activités génératrices de revenu en recourant à des matériaux de construction locaux et en faisant appel à de petits entrepreneurs locaux sont promues au Burkina Faso, au Cap-Vert, en Gambie, au Niger, en Sierra Leone et au Tchad.

49. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a attaché la plus haute priorité au renforcement des capacités des pays pauvres. Elle se reflète dans la concentration des ressources financières et humaines du PNUD dans ces pays. Outre ses activités d'amélioration de la programmation de son rôle de coordination au niveau de pays, le PNUD a lancé d'autres initiatives en 1998. En plus de son plaidoyer pour des critères plus souples dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le PNUD a recommandé de lier le problème de la dette avec un programme hardi de développement social. À cette fin, le PNUD propose la *National Partnership Facility* qui est un mécanisme catalyseur de financement à mettre en place au niveau national. Son financement serait assuré par une conversion de la dette et des instances d'aide. En 1999, le PNUD pilotera deux de ces mécanismes, dont l'un dans un des pays les moins avancés.

50. Avec les autres organismes participants, le PNUD est activement engagé dans les suites à donner au cadre intégré défini lors de la réunion de haut niveau. En outre, le programme conjoint PNUD/CNUCED sur la mondialisation, la libéralisation des échanges et le développement humain durable qui a commencé en 1998 appuie l'élaboration d'un cadre conceptuel et analytique articulant la mondialisation au développement humain ainsi qu'au renforcement des capacités de négociation des pays pauvres en vue de leur permettre de mieux participer aux négociations sur le commerce multilatéral et sur les accords financiers et les investissements.

51. Dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour 1996-2001, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) s'est assigné pour tâche de consolider des activités spécifiques en faveur des pays les moins avancés, dans les limites de son mandat, qui s'inscrivent dans les objectifs pertinents du Programme d'action et des recommandations de l'examen global à mi-parcours. À cette fin, les pays les moins avancés bénéficieront en priorité des activités de l'UNESCO durant la période 1996-2001. C'est pourquoi, depuis 1996, chacun des grands secteurs de l'UNESCO comporte des volets d'un intérêt spécial pour les pays les moins avancés. En outre, au sein de chacune des grandes activités de l'UNESCO, des projets spécifiques en faveur de ces pays ont été élaborés et mis en oeuvre. L'unité de coordination des activités au bénéfice des pays les moins avancés a été renforcée et elle fait désormais partie du Bureau des relations extérieures qui est responsable des relations avec l'Afrique et les pays les moins avancés.

52. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a achevé une étude sur la parité dans le commerce dans un certain nombre d'îles du Pacifique, dont Vanuatu. L'étude a porté sur les facteurs affectant le commerce et ses pratiques ainsi que sur l'impact de la parité dans le commerce sur le secteur social. L'une des conséquences de cette étude fut un dialogue plus soutenu entre les ministères du commerce et les cellules de coordination des questions féminines dans les départements ministériels, les syndicats et les ONG de femmes. En Afrique, l'UNIFEM a fourni une assistance technique à l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'organiser un atelier en octobre 1998 pour les femmes des États membres de l'Autorité intergouvernementale, comprenant notamment Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Ouganda et le Soudan. L'atelier a produit un programme d'action conjoint qui comprend un échéancier et des engagements. L'une des mesures importantes convenues lors de cet atelier a été la création d'un Bureau des femmes au sein du secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

53. Le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dans le cadre de ses transformations programmatiques et structurelles initiées en janvier 1998, s'assure qu'une part substantielle de ses ressources sera entièrement affectée à l'assistance technique en faveur des pays les moins avancés. Conformément à son mandat de centrer son assistance sur les pays les moins avancés, et tout spécialement en Afrique, sur sept programmes intégrés en cours de réalisation, cinq sont mis en oeuvre dans les pays les moins avancés (Burkina Faso, Guinée, Rwanda, Ouganda et République-Unie de Tanzanie). En 1999, les programmes intégrés sont en voie de devenir définitifs et/ou d'être projetés dans sept autres pays les moins avancés en Afrique et en Asie (Burundi, Érythrée, Éthiopie, Lesotho, Madagascar, Mali, Mozambique, République démocratique populaire lao, Soudan, Togo et Yémen).

54. Conformément aux recommandations formulées par le quatrième Colloque ministériel sur l'industrialisation des pays les moins avancés, tenu en décembre 1997, l'ONUDI met en place ou réinstalle deux bureaux supplémentaires de pays en Afrique dans les pays les moins avancés (Madagascar et République démocratique du Congo). Le nombre total de bureaux de l'ONUDI dans les pays les moins avancés en Afrique se monte ainsi à six, soit la moitié des bureaux de l'ONUDI dans ce continent. En outre, donnant suite à d'autres recommandations du colloque ministériel, l'ONUDI a débuté une coopération active avec l'OMC et les autres organismes participants au cadre intégré arrêté par la réunion de haut niveau.

55. Dans le cadre de l'assistance préparatoire d'un projet régional, une étude sera lancée pour évaluer les besoins du Bénin, du Mali, du Niger, de la République centrafricaine, du Tchad et du Togo en matière de promotion des investissements. D'autres actions de coopération technique sont envisagées au bénéfice des pays les moins avancés, comprenant notamment un séminaire sur la sécurité alimentaire de la transformation des fruits et légumes et un projet régional portant sur l'adoption des meilleures pratiques dans le domaine de la

fabrication des médicaments essentiels en Afrique. L'ONUDI est également activement engagée, avec d'autres organismes, dans la préparation du Forum industriel Afrique, Asie, qui doit se tenir en novembre 1999. L'ONUDI lance également un projet visant à créer un Centre Afrique-Asie de promotion des investissements et de la technologie.

56. Dans le cadre de ses efforts de créer un environnement propice à la mise en oeuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés dans les années 90 et de celui de la Conférence internationale sur la population et le développement au niveau de pays, tout en assurant que les questions de population retiennent l'attention dans toutes les initiatives de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) a négocié et obtenu en 1998 que les problèmes de population soient le cinquième domaine prioritaire de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique. Dans les années 90, en collaboration avec ses partenaires du développement, le FNUAP a lancé et appuyé des activités diverses, notamment dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction, de la parité entre les sexes et du partenariat avec la société civile. En 1998, le FNUAP a pris part aux évaluations conjointes sur les besoins des réfugiés et des personnes déplacées et a fourni une assistance d'urgence dans le domaine de la santé en matière de reproduction dans plusieurs pays, notamment l'Angola, les Comores, l'Érythrée, l'Éthiopie, la Guinée-Bissau et le Lesotho. Le FNUAP a également appuyé les pays les moins avancés en Asie et dans le Pacifique en vue de renforcer l'efficacité et le rendement des services de santé. L'introduction de services de santé aux zones reculées non desservies a constitué un volet clef des programmes au Bangladesh, au Cambodge, dans les îles du Pacifique et dans la République démocratique populaire lao.

57. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies dans le secteur des services postaux, l'Union postale universelle (UPU) accorde la plus grande importance à l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés. L'UPU fournit une assistance technique aux administrations des postes de ces pays. Au cours de ses deux derniers cycles de programmation, elle leur a donné la priorité. En outre, l'UPU a pris des mesures spéciales en vue d'accroître l'efficacité de l'assistance technique offerte aux services postaux nationaux des pays les moins avancés. Le vingt-deuxième congrès de l'UPU qui doit se tenir cette année sera saisi d'un projet d'assistance technique aux administrations postales de ces pays. Selon le document de présentation du projet, les pays les moins avancés continueront de bénéficier de la priorité de l'assistance technique de l'UPU.

58. Les stratégies d'assistance de la Banque mondiale en faveur de pays individuels les moins avancés portent sur les capacités insuffisantes de ces pays qui limitent leur capacité d'absorption et d'utilisation efficace de l'aide au développement. En 1998, le montant net total des prêts consentis par l'Association internationale de développement aux pays les moins avancés, a atteint le chiffre de 1,4 milliard de dollars. En vue de rendre cette aide plus efficace, la Banque mondiale a introduit le cadre de développement intégré dont l'approche globale au développement reconnaît l'importance des facteurs macroéconomiques tout en accordant un poids égal aux institutions, aux structures et aux facteurs sociaux et humains du développement. Nombre des éléments fondamentaux décrits dans le cadre de développement intégré soulignent la vulnérabilité des pays les moins avancés. Le cadre apporte un recentrage sur les conditions essentielles à la réussite des politiques de développement, conditions qui constituent précisément les domaines où les pays les moins avancés doivent renforcer leurs capacités de façon durable. Les pays concernés doivent prendre la direction des opérations et les partenaires du développement devraient apporter leurs contributions dans les domaines où ils jouissent d'un avantage comparatif, de telle sorte que les ressources limitées de l'aide extérieure soient utilisées avec un maximum d'impact. La Banque mondiale, avec le PNUD et d'autres organismes, s'efforce d'améliorer les mécanismes de l'aide consentie aux pays les moins avancés par le biais de groupes consultatifs et de tables rondes.

59. La Banque mondiale dispose aussi des stratégies pour les pays en situation spéciale; elles comprennent notamment des stratégies pour les pays très endettés, les pays affectés par des conflits ou sortant de conflits, les petits États et les pays en développement tributaires des produits de base. En ce qui concerne les pays pauvres très endettés, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés constitue un effort global d'alléger la dette des pays qui ont fait preuve de leur volonté de réformer leurs économies.

60. Reconnaissant l'existence de besoins particuliers des pays en situation de conflit ou après un conflit civil (plus de 10 pays les moins avancés rentrent dans cette catégorie), les institutions internationales de financement ont mis à l'étude des mécanismes spéciaux de financement à cet effet. La Banque mondiale travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre reliant ensemble les aspects humanitaires et ceux du développement et d'une gestion viable de la dette en vue d'aider ces pays. Le cadre porte notamment les éléments suivants : décider du moment et de la manière d'annuler des arriérés spéciaux ou d'appliquer d'autres mesures financières; b) instaurer des partenariats avec les autres donateurs sur la base d'avantages comparatifs; et c) choisir le montant et le dosage appropriés d'appui au sein d'un éventail de mesures telles que le soutien rapidement disponible à la balance des paiements, la remise en état de l'infrastructure et la réinsertion et la protection sociale.

61. En juillet 1998, la Banque mondiale et le secrétariat du Commonwealth ont constitué une équipe de travail mixte sur les petits États en vue d'étudier leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, aux chocs économiques externes et aux risques de marginalisation. Les conclusions de l'étude seront présentées à la Réunion des ministres du Commonwealth en septembre 1999.

62. Tenant compte des incidences de la chute des prix des produits de base sur les pays en développement, la Banque mondiale a réuni une équipe de travail internationale sur la gestion des risques en ce qui concerne les produits de base en vue de revitaliser les efforts entrepris à l'échelle mondiale pour relever ce défi considérable à leur développement. L'équipe de travail internationale examinera les voies et moyens efficaces et durables d'aider les pays en développement à mieux gérer les risques liés aux fluctuations de prix des produits de base auxquelles ils sont vulnérables.

63. En ce qui a trait au commerce des pays les moins avancés, la Banque mondiale est activement engagée avec les autres organismes participants dans les suites à donner à la réunion de haut niveau. Elle est également active dans les activités de formation visant à aider les pays en développement à se préparer pour la Troisième conférence ministérielle de l'OMC. La Banque mondiale appuie aussi nombre de séminaires dont l'objectif est d'examiner du point de vue des coûts/avantages les options de politiques commerciales qui s'offrent aux pays en développement.

64. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a entrepris un certain nombre d'activités en vue d'aider les pays les moins avancés à surmonter leurs contraintes dans leurs efforts de s'intégrer dans le cadre de la propriété intellectuelle ainsi qu'à l'économie mondiale. À cette fin, une nouvelle campagne de sensibilisation du public à la propriété intellectuelle et un examen des politiques et des activités institutionnelles que pourraient entreprendre les pays les moins avancés en faveur de la propriété intellectuelle ont été initiés et une unité des pays les moins avancés a été mise en place au secrétariat de l'OMPI en octobre 1998. Depuis 1998, l'OMPI a mis en oeuvre des programmes d'action et a aidé ces pays à développer et à moderniser leurs bureaux de la propriété intellectuelle. À l'heure actuelle, dans le cadre de ces programmes d'action nationaux, l'OMPI a environ 44 projets dans 38 des pays les moins avancés (seulement 38 pays ont adhéré à la Convention de l'OMPI), dans les domaines des droits d'auteur, de la propriété industrielle et du folklore.

L'OMPI maintient des liens étroits avec les fonctionnaires des pays les moins avancés, notamment avec le service qui assume la responsabilité de la coordination au niveau national. L'OMPI offre également des services de conseil en particulier dans les domaines de la modernisation des systèmes de gestion, de la simplification des procédures administratives et des droits d'auteur et droits voisins, aux bureaux de la propriété intellectuelle dans ces pays. De même, l'OMPI a organisé la visite de fonctionnaires des pays les moins avancés de bureaux de la propriété intellectuelle dans des pays industrialisés en vue de leur permettre d'étudier divers aspects de la modernisation de l'administration de la propriété intellectuelle. Dans le but de sensibiliser davantage à l'importance des incidences de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'OMPI a organisé au sujet de cet Accord à l'intention des 43 pays les moins avancés des réunions interrégionales, régionales, sous-régionales et nationales.

65. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a joué un rôle pionnier dans l'organisation de la réunion de haut niveau d'octobre 1997 et est activement engagée, avec les autres organismes participants (la Banque mondiale, le CCI, la CNUCED, le FMI et le PNUD), aux suites à donner à cette réunion, et plus particulièrement à la mise en oeuvre du cadre intégré. La réunion de haut niveau et le cadre intégré ont eu pour effet une augmentation des activités d'assistance technique de l'OMC en faveur des pays les moins avancés. Elles comprennent notamment l'organisation de 19 séminaires nationaux et de quatre séminaires régionaux destinés aux pays les moins avancés ainsi que de 17 séminaires régionaux auxquels ont pris part des fonctionnaires de ces pays ainsi que des représentants du secteur privé et des institutions académiques. Deux cours de courte durée furent organisés en 1998 sur les politiques commerciales et deux autres sont prévus en 1999. L'OMC a aussi effectué 16 missions techniques aux fins d'appuyer des pays individuels dans l'application des obligations de l'OMC, en vue de favoriser leur participation accrue dans le système commercial multilatéral.

66. Deux recommandations de deux tables rondes à la réunion de haut niveau à propos de l'adhésion des pays les moins avancés et de l'examen des politiques commerciales se rapportent directement aux activités de l'OMC. L'OMC a entrepris des démarches en vue de simplifier l'adhésion du Cambodge, du Népal, de la République démocratique populaire lao, de Samoa, du Soudan et de Vanuatu, qui sont engagés dans des processus d'adhésion. Quant à l'examen des politiques commerciales, cet examen a jusqu'ici été achevé pour 10 des 29 pays les moins avancés qui sont membres de l'OMC et des préparatifs sont en cours pour l'examen de deux autres pays en 1999.

## **V. Aide internationale**

### **A. Les ressources extérieures**

67. Il est admis, dans le Programme d'action, qu'étant donné l'ampleur des besoins de développement des pays les moins avancés et leur capacité limitée de dégager un excédent susceptible d'être investi, le volume des ressources financières extérieures, la rapidité de leur obtention et les conditions dont elles sont assorties sont d'une importance critique et doivent correspondre aux besoins de développement à court terme et à long terme de ces pays. Il a été souligné que l'aide extérieure servirait à promouvoir la croissance intérieure et le développement et la transformation économiques de longue durée, de façon que les pays les moins avancés puissent en fin de compte réduire leur dépendance à l'égard de l'aide. Pour y parvenir, les partenaires des pays les moins avancés s'étaient engagés, dans le Programme d'action, à respecter un ensemble d'objectifs en matière d'aide.

68. Cependant, en dépit de ces engagements, l'aide publique au développement allant aux pays les moins avancés a commencé à baisser en termes nominaux en 1995, et la baisse a été particulièrement marquée en 1996, puisqu'elle a représenté 2,4 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'est poursuivie en 1997, et l'aide publique au développement nette aux pays les moins avancés a encore diminué de 0,7 milliard de dollars pour n'atteindre que 13,5 milliards de dollars (contre 16 milliards en 1990). Ce sont aussi bien les flux bilatéraux que multilatéraux qui ont diminué au cours des deux dernières années. Les autres apports officiels, sous forme de capitaux bilatéraux et multilatéraux non assortis de conditions libérales sont restés modestes (0,2 milliard de dollars en montant net, en 1997). Les pays les moins avancés n'ont pas pu, en général, compenser par des apports de capitaux privés la baisse de l'aide publique. Les apports de capitaux privés aux pays les moins avancés provenant des pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont atteint 1,1 milliard de dollars, en termes nets, en 1997, contre 0,7 milliard de dollars en 1996, année qui a marqué une augmentation notable des apports de capitaux privés au groupe des pays les moins avancés.

69. En proportion de l'ensemble du PNB des pays donateurs membres du CAD de l'OCDE, l'aide publique au développement a diminué pendant cinq années consécutives, de 0,33 % en 1992 – niveau qui avait été maintenu pendant les trois premières années de la décennie – à 0,22 % en 1997, la proportion la plus faible jamais enregistrée depuis 1970, date où l'Organisation des Nations Unies a adopté, pour l'APD, l'objectif de 0,7 % du PNB des pays donateurs. Suivant cette tendance générale à la baisse, l'APD accordée aux pays les moins avancés s'est également très nettement contractée. La part de l'aide aux pays les moins avancés dans le PNB des pays membres du CAD est ainsi passée de 0,09 % au début de la décennie à 0,05 % en 1996/97. Cette diminution récente de l'aide publique au développement est essentiellement le résultat de la diminution des budgets d'aide des pays du Groupe des sept pays les plus industrialisés. L'aide accordée par les pays qui ne sont pas membres de ce groupe est dans l'ensemble restée à peu près stable depuis 1992, et les programmes d'aide publique au développement de l'Irlande, du Luxembourg, de la Nouvelle-Zélande et du Portugal ont fortement augmenté et leur aide aux pays les moins avancés a fait de même. La reprise enregistrée en 1997 est l'effet des programmes d'aide de l'Irlande, du Luxembourg et du Portugal, qui sont tous trois parvenus à l'objectif de 0,15 %, l'Irlande et le Luxembourg pour la première fois. Quatre pays membres du CAD, la Norvège (qui a réalisé la meilleure performance en 1997, avec 0,34 % du PNB allant aux pays les moins avancés), le Danemark, la Suède et les Pays-Bas, ont préservé leurs programmes d'aide et ont continué à atteindre l'objectif de 0,20 % de leur PNB consacré à l'aide publique au développement des pays les moins avancés.

70. Les perspectives d'inversion de la tendance à la diminution de l'aide et de reprise de la croissance de l'APD totale sont incertaines. L'aide publique au développement continuera à faire concurrence à d'autres utilisations possibles des ressources. La crise financière qui s'est propagée à partir de l'Asie orientale, les désordres et les guerres qui affectent une grande partie de l'Afrique subsaharienne de même que les Balkans, et les plans d'allègement de la dette constituent autant d'utilisations concurrentes des ressources mondiales et pourraient contribuer à une nouvelle réduction des programmes d'aide de type classique.

71. Certaines évolutions positives récentes sont néanmoins à mentionner. Ainsi, plusieurs donateurs continuent à accorder une priorité importante aux pays les moins avancés. Ceux-ci devraient également bénéficier des nouvelles politiques d'aide des Gouvernements allemand et britannique, ce dernier ayant réaffirmé sa volonté d'atteindre l'objectif de 0,7 % de son PIB pour l'APD et d'inverser la tendance à la diminution de son aide. En 1997, en volume, il était le sixième donateur d'aide aux pays les moins avancés. De plus, les membres du CAD discutent actuellement d'une mesure tendant à délier l'aide, qui permettrait d'utiliser plus

efficacement les ressources de l'aide aux pays les moins avancés. Le début de 1999 a vu l'aboutissement des négociations relatives à la reconstitution des ressources de l'IDA, le guichet concessionnel de la Banque mondiale, et du Fonds africain de développement, tous deux d'importance essentielle pour les pays les moins avancés. Les représentants de 39 pays donateurs sont convenus en novembre 1998 des modalités de la reconstitution des ressources de l'IDA, qui permettront à ce guichet d'accorder des prêts concessionnels de 20,5 milliards de dollars aux pays en développement les plus pauvres au cours des exercices 2000 à 2002. Ces négociations ont été suivies par l'accord, en janvier 1999, sur la reconstitution des ressources d'aide du Fonds africain de développement, représentant environ 3,4 milliards de dollars.

## B. La dette extérieure et l'allègement de la dette

72. L'endettement extérieur des pays les moins avancés entrave les efforts qu'ils font pour mobiliser plus de ressources et limite leurs possibilités d'accélérer leur croissance. L'encours de leur endettement extérieur a atteint le total de 127,5 milliards de dollars à la fin de 1997, contre 130 milliards de dollars en 1996. Cette légère diminution peut être attribuée surtout à une diminution de l'endettement au titre de l'APD fournie par les pays de l'OCDE, et à une réduction des créances des pays extérieurs à l'OCDE. Les opérations de prêt multilatérales nettes n'ont augmenté que très faiblement. Les versements effectués par les pays les moins avancés au titre du service de la dette ont représenté 4,4 milliards de dollars en 1997, contre 3,9 milliards de dollars l'année précédente.

73. Plusieurs PMA n'ont pas pu s'acquitter intégralement de leurs obligations au titre du service de la dette et ont accumulé des arriérés ou ont dû rééchelonner leurs remboursements. À la mi-1999, 21 PMA au total avaient bénéficié de la restructuration de leur dette selon les conditions de Naples ou selon les conditions de Lyon, qui portent sur la dette bilatérale officielle auprès des créanciers du Club de Paris. Trois nouveaux accords avec le Club de Paris selon les conditions de Naples ont été conclus avec des PMA en 1998 et au début de 1999 : ce sont la République centrafricaine, le Rwanda et la Zambie. En outre, le Mozambique et l'Ouganda ont obtenu l'allègement supplémentaire par rapport aux conditions de restructuration de leur dette contractée auprès du Club de Paris, au titre de l'aide relevant de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Ces pays ont été parmi les premiers à restructurer leur dette selon les conditions de Lyon, qui comportent une réduction de 80 % de l'encours de la dette ou du service de la dette sur les obligations admises à bénéficier de ces conditions, alors que les conditions de Naples ne s'appliquaient qu'à 67 % de l'encours de la dette ou de son service.

74. Sur les 48 PMA, 30 sont des pays pauvres très endettés, et peuvent potentiellement profiter de l'Initiative. Au début de 1999, 12 pays pauvres très endettés, dont huit PMA, faisaient l'objet d'un examen aux termes de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés, et sept des pays les moins avancés dont le cas était étudié devaient recevoir une aide additionnelle en vertu de l'Initiative. Parmi les pays les moins avancés, en 1997, l'Ouganda et le Burkina Faso, auxquels se sont joints en 1998 le Mozambique et le Mali, ont été déclarés admis à bénéficier de l'aide fournie au titre de l'Initiative. Un examen préliminaire de la demande de l'Éthiopie, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie a été réalisé, et une décision sur cette dernière pourrait être obtenue au premier trimestre de 1999. La conclusion d'un ensemble de mesures d'allègement de la dette de l'Éthiopie et de la Guinée-Bissau a été gelée en raison des conflits armés qui déchirent ces pays. On a décidé en revanche que le Bénin, le huitième PMA dont la situation a été examinée, avait des dettes d'un niveau tolérable, et

qu'on n'irait donc pas au-delà des mesures finales de réduction de l'encours de la dette déjà décidées au Club de Paris.

75. Si l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) permet d'espérer qu'un jour l'endettement excessif des nombreux PMA très endettés sera nettement allégé, l'application de l'Initiative n'est pas à la hauteur des attentes. La plupart des pays les moins avancés débiteurs n'ont pas encore achevé la restructuration de leur dette. Étant donné les effets de la crise financière mondiale sur les cours des produits primaires, un tel objectif s'est en fait éloigné. La baisse de ces cours risque de réduire les recettes d'exportation de nombreux PMA, ce qui ne peut qu'affaiblir encore leur capacité d'assurer le service de leur dette.

76. Plusieurs propositions ont été récemment avancées pour améliorer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Il s'agit notamment des propositions étudiées par le Sommet du G-8 à Cologne, l'examen approfondi de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés lancé par le FMI et la Banque mondiale, et les propositions avancées par l'ONU.

### C. Le commerce extérieur

77. Déjà très faible, la part des pays les moins avancés dans le commerce mondial a diminué au cours des 20 dernières années, de 0,8 % en 1975 à 0,4 % en 1997. La valeur totale de leurs exportations n'a atteint que 23,4 milliards de dollars en 1997, soit seulement 1,5 % du commerce des produits manufacturés de tous les pays en développement et moins de la moitié des exportations du Danemark. La même année, trois PMA seulement, l'Angola, le Bangladesh et le Yémen, exportaient plus d'un milliard de dollars de marchandises et services. Alors que dans les pays en développement, en moyenne, le commerce extérieur représente entre 24 et 26 % du PIB, dans les pays les moins avancés il n'en représente que de 9 à 16 %. La structure et la composition des exportations des pays les moins avancés sont dans l'ensemble très peu diversifiées et n'ont pratiquement pas changé au cours des 25 dernières années. Au niveau du code à six chiffres du Système harmonisé de description et de codification des marchandises, sur 5 000 produits entrant dans le commerce international, les exportations des pays les moins avancés ne concernent que 112 articles. Bien que certains pays – comme le Bangladesh, Haïti, Madagascar, le Myanmar, et la République démocratique populaire lao – aient relativement diversifié leurs exportations, celle de la grande majorité des PMA est généralement limitée à deux ou trois produits. La transformation de ces produits est généralement très modeste; les produits primaires non transformés ou semi-transformés et les produits minéraux représentent environ 70 % de leurs exportations. Les produits manufacturés, essentiellement les produits textiles et les articles d'habillement, représentent environ 20 % des exportations des PMA et ne sont importants que pour quelques pays seulement comme le Bangladesh. Les exportations de services de l'ensemble des pays les moins avancés, en 1995-1997, auraient représenté, selon les estimations, 19,7 % des recettes de devises totales de ces pays. Mais on constate de très importantes disparités entre PMA quant à la part des services dans les exportations totales de la même période. Cette part va de chiffres très faibles, tels que 5 % en Angola, 5 % au Soudan, 6 % en Afghanistan, 6 % au Malawi et 6 % en République démocratique du Congo, à des proportions très élevées, parmi les 12 PMA qui sont surtout des exportateurs de services : Djibouti (94 %), Gambie (94 %), Kiribati (82 %), Samoa (81 %), Vanuatu (75 %), Comores (74 %) et Maldives (74 %). Sur cinq des sept de ceux-ci, le secteur des voyages (touristes et autres visiteurs) est devenu la principale source de devises. À Kiribati, 59 % de toutes les recettes d'exportation, en 1995-1997, provenaient des licences et droits d'exploitation des pêcheries.

78. Plusieurs initiatives ont été prises pour aider les pays les moins avancés à améliorer leur commerce extérieur. Le cadre intégré de la Réunion de haut niveau mentionnée plus haut

couvre les activités liées à la création d'institutions, au renforcement des capacités d'exportation, aux services de soutien au commerce, aux possibilités de facilitation du commerce, à la formation et à la valorisation des ressources humaines, au développement de l'équipement lié au commerce et à l'assistance à la création d'un cadre réglementaire et politique favorable au commerce. À la réunion de haut niveau, plusieurs partenaires commerciaux, développés et en développement, des PMA ont annoncé les mesures qu'ils avaient prises ou allaient prendre, de leur propre chef, pour améliorer l'accès à leur marché des exportations des PMA; d'autres pays l'ont fait après la Réunion de haut niveau. La notification officielle d'un élargissement de l'accès aux marchés offert aux PMA a jusqu'à présent été reçue du Canada, de l'Égypte, de l'Union européenne, de Maurice, de la Suisse, de la Turquie et des États-Unis d'Amérique. Par sa décision 445 (EX-16) sur le suivi par la CNUCED des résultats de la Réunion de haut niveau, le Conseil du commerce et du développement a prié le Secrétaire général de la CNUCED de convoquer une réunion spéciale sur le système généralisé de préférences (SGP), le système mondial de préférences commerciales entre pays en développement et les initiatives prises à l'intention des pays les moins avancés dans le domaine de l'accès aux marchés, afin d'examiner les dispositions spéciales prises en leur faveur, de proposer des mesures tendant à élargir les services consultatifs nécessaires pour améliorer les moyens d'accès aux marchés offerts par le SGP, et le suivi des annonces faites à ce sujet durant la Réunion de haut niveau. Cette réunion spéciale a eu lieu en juillet 1998. Elle portait essentiellement sur le suivi des annonces de nouvelles préférences commerciales en faveur des pays les moins avancés durant et après la Réunion de haut niveau et sur l'examen des propositions et l'état d'application de ces propositions; sur les incidences pour le commerce et le développement des tendances récentes des régimes offerts par le SGP et par les nouvelles initiatives en faveur des pays les moins avancés; et sur les moyens d'améliorer l'utilisation des préférences par la coopération technique.

79. À sa troisième session, en octobre 1998, la Commission du commerce des marchandises, des services et des produits primaires de la CNUCED a examiné comment aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à mieux utiliser les préférences commerciales. Les conclusions et recommandations adoptées d'un commun accord par la Commission affirmaient que le système généralisé de préférences (SGP) et les autres systèmes de préférences commerciales demeuraient des instruments de développement utiles. Des mesures pratiques telles que l'extension de la couverture des produits, l'harmonisation et la simplification des règles d'origine, la recherche de la simplicité des régimes du SGP devraient être prises pour faire en sorte que le plus de bénéficiaires possible puissent, le plus fréquemment possible, tirer parti des avantages offerts par le SGP. Ce système et les autres systèmes de préférences commerciales en faveur des pays les moins avancés devraient s'accompagner d'efforts de leur part pour remédier aux graves lacunes de leurs capacités de production.

80. L'initiative relative à l'accès aux marchés a pour but de créer des conditions stables et libérales du côté de la demande, pour les exportations actuelles et potentielles des pays les moins avancés. L'ancien Directeur général de l'OMC a formulé une proposition tendant à accorder obligatoirement l'accès en franchise à tous les produits importés des pays les moins avancés. Sur la base du SGP, la plupart des pays développés laissent désormais entrer en franchise divers produits venant des pays les moins avancés. L'Union européenne a élargi à l'ensemble des pays les moins avancés le régime d'entrée en franchise qu'elle accorde aux pays signataires de la Convention de Lomé. D'autres pays développés ont également libéralisé certains produits. Le régime du SGP n'est pas légalement contraignant et un grand nombre de produits sensibles en sont exclus. Les futures négociations commerciales devront aborder la question des réductions des droits de douane sur les produits industriels, en particulier parce

que le problème des crêtes tarifaires et de l'escalade tarifaire se pose toujours dans plusieurs secteurs où les pays les moins avancés pourraient exporter leurs produits. Les offres d'accès à leurs marchés faites par certains pays lors de la Réunion de haut niveau puis par la suite devraient revêtir un caractère contractuel afin de garantir qu'il n'y aura pas à l'avenir de retrait de ces avantages ou de changements imprévus qui rendraient cet accès aux marchés opaque ou instable.

## VI. Conclusions et recommandations

81. La communauté internationale s'est engagée dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action à prendre d'urgence des mesures efficaces fondées sur le principe de la responsabilité partagée et du partenariat, afin d'arrêter et d'inverser la dégradation de la situation socioéconomique dans les pays les moins avancés et de revitaliser leur croissance et leur développement. La communauté internationale, en particulier les pays développés, se sont collectivement engagés en faveur d'une augmentation significative et substantielle de l'aide destinée à soutenir les efforts que font les pays les moins avancés pour mobiliser et développer leur potentiel humain et assurer le développement de leur économie.

82. Cependant, comme l'examen qui précède l'indique, la plupart des pays les moins avancés, durant les années 90, n'ont pas fait les progrès préalables qui leur permettraient d'atteindre les objectifs d'ensemble du Programme d'action. La situation socioéconomique précaire, dans les pays les moins avancés, et les faiblesses structurelles inhérentes à leur économie subsistent sans changement et relèguent ces pays à une position fragile dans la compétition économique mondiale actuelle. La mondialisation et la libéralisation ont mis à nu de nouvelles contraintes jouant du côté de l'offre et ont donné des dimensions nouvelles aux facteurs limitatifs traditionnels dans l'économie des pays les moins avancés, à mesure qu'ils tentent de s'adapter au nouvel environnement international, caractérisé par une plus grande compétition. Les représentants des pays les moins avancés qui se sont réunis à l'Atelier de coordination destiné aux conseillers des ministères du commerce international des pays les moins avancés, en juin 1999, ont noté avec une grave préoccupation, que les nombreuses déclarations faites, promesses données et engagements souscrits dans les grandes enceintes mondiales en faveur des pays les moins avancés, se sont rarement matérialisés. De ce fait, les avantages qui pourraient découler de réformes de la politique économique nationale et des programmes d'ajustement adoptés par les pays les moins avancés eux-mêmes n'ont pas été pleinement réalisés et dans certains cas ont même eu un impact négatif. C'est dans ce contexte que les participants à l'Atelier ont demandé à la communauté internationale d'honorer ses engagements en faveur de ses membres les plus fragiles et d'apporter un appui concret et proportionné aux besoins de développement des pays les moins avancés. L'Atelier a en outre souligné que l'intégration authentique, bénéfique, des pays les moins avancés dans l'économie mondiale et dans le système commercial multilatéral nécessitait des mesures concrètes que devaient prendre ces pays et leurs partenaires de développement pour renforcer leurs capacités d'offre, notamment par le développement de l'équipement physique et institutionnel, par la valorisation des ressources humaines, par l'accès amélioré et sans entraves aux marchés, par une augmentation des apports d'APD et par un allègement de la dette.

83. Dans le domaine du commerce international, les pays les moins avancés eux-mêmes devront poursuivre et approfondir leurs efforts afin de créer un climat favorable à la promotion du commerce international, des investissements et de la croissance du secteur privé. Cela nécessitera des réformes de la politique économique intérieure dans plusieurs domaines, notamment de la politique macroéconomique et de la politique du commerce, de la valorisation

des ressources humaines, de la politique technologique et de la modernisation de l'agriculture, afin d'accroître la production destinée à la consommation intérieure et diversifier la production exportée. Les pays les moins avancés doivent bien prendre conscience du fait que les mesures de traitement spécial et différencié, notamment le SGP, ne sont que des mesures provisoires destinées à leur permettre de combler le retard de leur développement et doivent être considérées comme telles. À long terme, la participation effective des pays les moins avancés au système commercial multilatéral dépend plus des mesures prises par ces pays eux-mêmes pour rendre leur production de biens et de services plus compétitive que des facteurs extérieurs.

84. La décision qu'a prise l'Assemblée générale dans sa résolution 53/182 de convoquer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés offre à la communauté internationale l'occasion unique de donner à l'économie des pays les moins avancés une nouvelle impulsion, à l'aube du nouveau millénaire. Conformément au mandat de la Conférence, tel qu'il est défini par l'Assemblée générale, la Conférence évaluera les résultats du Programme d'action au niveau des pays, étudiera l'application des mesures internationales de soutien, en particulier dans les domaines de l'aide publique au développement, de la dette, de l'investissement et du commerce international, étudiera la formulation et l'adoption de politiques et de mesures appropriées aux niveaux national et international pour un développement durable des pays les moins avancés et pour leur intégration dans l'économie mondiale.

85. Le Secrétaire général de la CNUCED, en qualité de Secrétaire général de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prend des dispositions élaborées en vue d'organiser un processus préparatoire de la Conférence réunissant autant de participants que possible aux niveaux national et mondial. Cela permettra aux pays les moins avancés et à leurs partenaires de développement de recenser les facteurs limitatifs d'importance critique qui entravent le développement de ces pays et qui pèsent sur les politiques et mesures nécessaires à prendre, aux niveaux national et international, pour surmonter ces contraintes. Les pays les moins avancés eux-mêmes jouent un rôle plus actif à cet égard, comme le montre leur récente réunion à Sun City, ainsi que l'ensemble complet de propositions sur lesquelles ils se sont mis d'accord à cette occasion, et qui ont été formellement présentées au processus préparatoire de la troisième réunion ministérielle de l'OMC à Seattle.

86. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés elle-même sera précédée par plusieurs grandes conférences mondiales, notamment la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, la dixième CNUCED, l'Assemblée du millénaire et la Conférence sur le financement du développement, ainsi que par plusieurs réunions d'examen des conférences tenues récemment par les Nations Unies sur la population, le développement social et les femmes. Il est impératif que les préoccupations des pays les moins avancés figurent en bonne place lors de ces grandes assises. Le résultat de ces réunions devrait aider à dégager un consensus sur les problèmes que devra tenter de résoudre la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

87. À eux seuls, les pays les moins avancés n'ont pas les possibilités de surmonter les difficultés auxquelles ils se heurtent. Les mesures internationales de soutien – financières, techniques et commerciales – revêtent une importance critique pour la croissance et le développement futurs. Il est donc urgent d'inverser l'actuelle tendance à la baisse des apports d'APD et de continuer de donner dans la répartition du budget d'aide la priorité aux pays les moins avancés. Des mesures décisives d'allègement rapide de la dette des pays les moins avancés devraient aider à libérer les ressources rares afin d'accroître les dépenses consacrées au développement social et humain et de financer l'investissement dans les secteurs économiques critiques. De telles mesures amélioreraient également les chances d'attirer des

capitaux privés. Il est essentiel d'alléger les contraintes qui pèsent sur l'offre de biens et de services dans les pays les moins avancés afin de permettre à ceux-ci de tirer parti des possibilités qui leur sont offertes d'un accès plus large aux marchés.

*Notes*

<sup>1</sup> Voir *Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre 1990* (A/CONF.147/18), première partie.

<sup>2</sup> Voir résolution 50/103 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> Voir *Rapport sur le développement humain, 1993* (New York).

<sup>4</sup> Voir *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 26 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18), chap. I, résolution 1, annexe II.

<sup>5</sup> Voir résolution 45/199 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>6</sup> Voir résolution 53/90 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>7</sup> Voir *Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 13-17 novembre 1996*.

<sup>8</sup> Voir *Rapport final de la Conférence mondiale sur le développement des télécommunications, La Valette, 23 mars-1er avril* (Genève, UIT, 1998).